

Fonctions de contrôle / compliance : les nouveaux défis

Exigences organisationnelles de la FINMA, annonce au MROS, rôle de la 2nde ligne de défense, plan d'action du SCI, contrôles LSFIn, surveillance consolidée

Comment organiser les fonctions de contrôle

9.00 L'organisation des fonctions de contrôle : quelles sont les attentes du régulateur ?

- Les différents modèles d'organisation pratiqués: séparation ou regroupement des fonctions : fonction compliance, fonction de gestion des risques, fonction responsable LBA/FT et déclarant, contrôle interne MROS, fonction de contrôle des services d'investissement
- Quels modèles pour le regroupement/l'organisation des fonctions de contrôle ?
- Quelles sont les attentes du régulateur ?
- Quelles sont les pratiques en Suisse ?

Vaïk Müller, Docteur en droit, Avocat, Tavernier Tschanz, Genève

9.45 Comment organiser et formaliser la mise en oeuvre du devoir et du droit d'annonce au MROS dans les directives AML internes ?

- Le point de vue du GAFI concernant la composition des organes de décision en matière d'annonce
- Qui est responsable de prendre la décision de communiquer au MROS : individu ou organe collectif ?
- Que devrait faire le compliance officer pour se protéger et limiter sa responsabilité individuelle

Prof. Dr. Andrew M. Garbarski, Avocat associé, Bär & Karrer, Genève

10.30 Pause-café

Comment pratiquer les contrôles permanents de second niveau

11.00 Quelles sont les exigences relatives au contrôle permanent de second niveau ou « seconde ligne de défense » ?

- Entre le contrôle permanent de premier niveau (opérationnels) et le contrôle périodique de 3^{ème} niveau (audit interne), quel est le rôle du second niveau ? Et comment l'organiser de manière efficace ?
- L'indépendance par rapport aux unités opérationnelles : quels sont les critères ?
- La décentralisation des contrôles de second niveau dans les départements opérationnels – une bonne idée qui ne va pas sans certaines questions (coordination, garantie de l'indépendance, rattachement hiérarchique, etc.).
- Système de contrôle interne (SCI) : comment réaliser un plan d'action et le valoriser ? Quelles méthodologies de contrôle utiliser ?

David Violi, Tit. brevet avocat, LLM (Tax), PwC Legal Switzerland, Genève

Les contrôles liés à la LSFIn

11.45 Comment articuler les contrôles liés à la LSFIn entre les différentes lignes de défense 1a, 1b au niveau de la Gestion, 2 au niveau du Risk Management et Compliance et 3 Audit ?

- Revue des domaines couverts par le Système de Contrôle Interne de la banque dans le cadre de la mise en oeuvre de la LSFIn

- Définition des objectifs de contrôle par domaine
 - Articulation des contrôles entre les 3 lignes de défense en particulier la répartition entre 1^{ère} et 2^{ème} lignes de défense
- Carine Casteu, Chief Risk Officer, Piquet Galland & Cie SA, Genève**

12.30 Déjeuner

14.00 Comment pratiquer le contrôle des services d'investissement au regard de la LSFIn

- Le contrôle du respect des obligations LSFIn : classification des clients, suitability et appropriateness, devoir d'information...
- Le contrôle de la suitability/appropriateness - Jusqu'où aller dans le contrôle du processus de suitability/appropriateness, et dans le contrôle de la conformité de la gestion de portefeuille avec la stratégie d'investissement et le profil de risque ?

- A quel niveau de détail iront les auditeurs ?

Taulant Avdija, Avocat, Responsable Regulatory & Compliance Suisse romande, BDO SA, Genève

La surveillance consolidée

15.00 Le rôle des fonctions compliance en matière de surveillance consolidée

- La surveillance consolidée : bases légales et exigences réglementaires ;
- Organisation de la fonction compliance groupe et adéquation des ressources
- Définition du périmètre de surveillance consolidée et des responsabilités (reporting, contrôles périodiques...)
- Analyse des risques au niveau consolidé notamment en lien avec la lutte contre le blanchiment d'argent

Francesca Asselle, Manager Regulatory & Compliance Services, PwC, Genève

16.00 Fin de la conférence

conférence
accréditée par



Fonctions de contrôle / compliance : les nouveaux défis

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11
par fax: +41 (0)22 849 01 10
par e-mail: info@academyfinance.ch
par courrier: Academy & Finance SA,
16, rue Maunoir CP 6069, CH-1211 Genève 6
www.academyfinance.ch

Lieu de la conférence

Fairmont Grand Hotel Geneva
19 quai du Mont-Blanc, Genève

Prix

1250 CHF (+TVA 7.7%)

Un tarif privilégié est accordé aux gérants
indépendants et trustees des associations
ASG, OAR-G, GSCGI, ARIF, VQF, Polyreg, SATC:
790 CHF.

Inscriptions supplémentaires de la même
société: -50%

Formation accréditée par



Crédits de formation

Pour cette formation accréditée par l'ASG,
les participants inscrits au programme de
formation ASG reçoivent 5 crédits.

Inscription et paiement

Règlement par virement bancaire ou par carte
de crédit. Le montant facturé sera débité dès
réception des informations relatives à la carte.
Dans tous les cas, une facture vous sera trans-
mise par email.

Annulation

Les annulations reçues avant le 25 février 2021
seront remboursées à hauteur de 100%. Les
annulations reçues après le 11 mars ne seront
pas remboursées. Pour être prise en compte,
toute annulation doit être formulée par écrit
(courrier ou télécopie) avant la conférence. Si
l'annulation n'est pas reçue par courrier ou
par fax avant la conférence, le montant total de
l'inscription sera dû. Un remplacement est admis
à tout moment. Il doit être communiqué par écrit
avant la conférence.

Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la conférence "Fonctions de contrôle / compliance : les nouveaux défis" à Genève le jeudi 25 mars 2021.

Je souhaite participer online sur Zoom

Je suis membre de l'association.....

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

1^{ER} INSCRIT

Prénom et nom.....

Fonction.....

E-mail.....

2^{ÈME} INSCRIT (-50%)

Prénom et nom.....

Fonction.....

E-mail.....

Société.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél Fax.....

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

.....

Virement bancaire Mastercard VISA AMEX

N° de carte: ____/____/____/____ Date d'expiration: ____/____

Nom du détenteur de la carte

Date

Signature.....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.